

ASSOCIATION « Un orgue à PLOUHINEC en MORBIHAN »

ASSEMBLE GENERALE DU 13 NOVEMBRE 2015

Sur convocation du Président Jean-Jacques LE FLOCH en date du 9 Octobre 2015, l'association « Un orgue à PLOUHINEC en Morbihan » s'est réunie en assemblée générale le vendredi 13 Novembre 2015 à 20 heures, à la Salle Jean-Pierre CALLOC'H.

96 personnes sont présentes physiquement et représentées. Le quorum étant atteint, l'assemblée générale peut légalement statuer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

Assistent également à la réunion, Armande LEANNEC, adjointe au Maire de PLOUHINEC et Michel EZAN, recteur de la paroisse.

Le Président présente l'ordre du jour :

- informations sur l'avancement du projet
- état de l'association
- modifications de plusieurs articles des statuts de l'association
- questions diverses

1. Information sur l'avancement du projet.

Le Président rappelle l'origine du projet et précisément l'opportunité qui se présente de bénéficier de la cession gratuite d'un orgue appartenant aux Frères des Ecoles chrétiennes, à la condition que cet orgue soit remonté dans en Bretagne et dans une église de culte catholique.

L'orgue en question est d'origine anglo-normande. Il comporte 40 jeux. Il s'agit à la fois d'un patrimoine culturel de grande qualité selon les experts autorisés et l'Académie de musique et d'art sacré de Sainte-Anne d'Auray. Cette dernière verrait d'un bon œil la commune de PLOUHINEC disposer d'un tel instrument pour valoriser sa politique d'enseignement de l'orgue.

Vincent MESLET, Vice président et organiste, expose succinctement l'histoire des orgues, l'originalité de ce type d'instrument qu'il qualifie de « tout en un » et l'utilisation que l'on peut en faire en concert, en solo ou associé à un orchestre, à un instrument ou même à un chœur.

Il en présente également les caractéristiques techniques et les mécanismes de fonctionnement. Instrument relativement complexe et comportant des pièces sensibles à l'usure, aux variations de température et à la poussière, ce type d'instrument doit faire l'objet d'un entretien annuel.

A titre d'illustration de ce que sont les pièces composant un orgue, il fait circuler au sein de l'assemblée quelques tuyaux d'orgue provenant de l'ancien orgue de PLOUHINEC détruit lors des bombardements de 1945 et dont les quelques tuyaux sommeillaient depuis des décennies dans le grenier du presbytère. Vincent MESLET

a procédé à la restauration de plusieurs de ces tuyaux jusqu'à reconstituer presque deux jeux, un jeu de trompette et un jeu de montre.

Le Président poursuit en indiquant ce qu'ont été les démarches entreprises depuis l'assemblée générale constitutive du 7 Juillet 2015.

Les statuts de l'association ont été déposés auprès de la Préfecture du Morbihan.

Un conseil d'administration a été élu :

Président : Jean-Jacques LE FLOCH

Vice-Président : Vincent MESLET

Secrétaire : Hubert FRANCOIS

Trésorier : Daniel PERSON

Membres : Guy CARRE, Madeleine FRANCOIS, Michel LE CHENECHAL, Michel LE GUENNEC, Yannick PUREN.

Une demande de rescrit fiscal a été constituée auprès des services fiscaux du Morbihan en vue d'obtenir la reconnaissance d'intérêt général de l'association, pour permettre aux donateurs de bénéficier à terme de la déduction fiscale partielle de leurs dons dans le cadre de l'impôt sur la fortune ou de l'impôt sur le revenu.

L'association est inscrite au répertoire de l'INSEE

Diverses rencontres ont eu lieu : avec la Fondation du patrimoine, avec la Commission diocésaine d'art sacré, avec le bureau municipal, avec le Conservateur des antiquités et objets d'art, avec la commission municipale chargée de la culture, avec Madame Christine LE QUER, conseillère départementale.

Des pistes de financement ont également été explorées auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (Etat), de la Région, du Département et de la Fondation de Patrimoine habilitée à collecter des dons.

Le conseil d'administration s'est également attelé à la clarification d'un certain nombre de questions d'ordre juridique, notamment au regard de la jurisprudence du Conseil d'Etat « Commune de TRELAZE ». Hubert FRANCOIS est invité à donner des précisions à ce sujet.

Au delà des aspects juridiques, le conseil d'administration a aussi souhaité clarifier l'aspect financier du projet et notamment sous l'angle de la TVA.

Le Président poursuit en explicitant le chiffrage de la restauration de l'orgue d'orgue, soit 428 000 € TTC. pour quelques 6700 heures de travail.

Enfin le Président évoque le souci du Likès qui risque dans l'avenir de ne plus avoir la faculté d'entreposer et de garder l'instrument faute de place. Le gardiennage de l'instrument à PLOUHINEC, avant même le transfert de propriété, a été évoqué avec les Frères. Cela impliquerait, pour l'association des contraintes juridiques et financières nécessitant la passation d'une convention avec l'actuel propriétaire et la souscription d'une assurance. Les statuts en vigueur ne prévoient pas cette éventualité. Ils doivent être actualisés en ce sens.

2. Etat de l'association

A ce jour, selon Daniel PERSON, trésorier de l'association, 160 personnes ont adhéré à l'association. Certains membres se sont posés la question de savoir si leur cotisation pouvait faire l'objet à terme d'une déduction fiscale. Il leur sera précisé qu'il ne faut pas confondre cotisation et don. La cotisation valide la qualité de membre de l'association et est destinée à financer les dépenses de fonctionnement auxquelles cette dernière doit faire face. Seuls les dons pourront faire l'objet d'une déduction fiscale.

3. Modification des statuts

Sur les conseils du Conservateur des antiquités et objets d'art, le terme de réhabilitation de l'orgue doit être rayé du vocabulaire. Il vaut mieux parler de restauration. Ainsi tous les articles évoquant la réhabilitation sont modifiés en conséquence en y substituant le terme de restauration.

A l'article 2, concernant le but de l'association, la phrase « assurer le rayonnement religieux et culturel de cet instrument » est remplacée par la phrase « assurer le rayonnement culturel et religieux de cet instrument »

Le but de l'association est également étendu à l'éventuel gardiennage de l'orgue avant même le transfert de propriété.

A l'article 3, s'agissant des membres de l'association, le Maire et le Recteur de la paroisse demeurent membres de droit mais il est précisé à l'article 7 qu'ils pourront assister aux réunions du conseil d'administration en qualité d'observateurs.

Toujours à l'article 7, le conseil d'administration comprend désormais au moins 9 membres pour élargir les compétences au sein de cet organe.

Sur proposition du Président, les modifications statutaires sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. Election de deux nouveaux membres du conseil d'administration.

Sur proposition du Président et à l'unanimité des membres présents et représentés, sont élus membres du conseil d'administration :

Monsieur Joseph LE FLOCH

Monsieur Philippe THOMAS

5. Questions diverses

Le Président répond aux questions que l'assemblée est invitée à formuler quant à la poursuite de l'objectif poursuivi par l'association et à diverses demandes d'éclaircissements.

Il est ainsi précisé à la question de savoir si la commune de PLOUHINEC est seule sur les rangs en ce qui concerne l'acquisition de l'orgue, qu'à ce jour, après d'autres candidatures infructueuses, la commune est seule en lice. Le Président précise qu'il est d'ores et déjà en lien avec le représentant des Frères.

La question du gardiennage est évoquée et notamment l'idée de répartir l'instrument sur plusieurs sites. Cette hypothèse n'est pas à écarter. Il est aussi précisé que si l'éventualité de cet épisode a été prévue, il n'y a cependant, pour le moment, pas de pression de la part du Likès.

Le parrainage des tuyaux est évoqué par plusieurs personnes. Le conseil d'administration y a déjà songé mais devra délibérer en la matière. Le prix moyen d'un tuyau peut être de l'ordre de 240 €.

La question du financement est aussi évoquée. Ce qu'il importe de définir dès que possible, c'est le coût global de l'opération et ceci de la manière la plus précise. Au delà, le souci est de cerner aussi la part d'autofinancement. Cette dernière constituera manifestement la majeure partie du financement bien avant l'éventuelle subvention du conseil général. Quant au mécénat, le rédacteur en chef de la revue du Likès est prêt à céder un carnet d'adresse de mécènes potentiels.

Les questions diverses étant épuisées, le Président invite Armande LEANNEC, adjointe au Maire et Michel EZAN, Recteur, à s'exprimer.

Armande LEANNEC témoigne de sa sensibilité personnelle à l'égard du patrimoine, de la formation des jeunes et de la transmission de la culture. En cela, le projet bénéficie d'un contexte particulièrement porteur avec l'Académie de musique et d'art sacré de Sainte-Anne d'Auray.

Elle indique que le bureau municipal, pour sa part, a perçu favorablement l'ambition de l'association. Ce dernier a estimé que la commune ne pouvait s'en désintéresser et y était même tenue dès lors que l'église est propriété communale. Le bureau a pu exprimer l'idée selon laquelle la commune serait maître d'ouvrage de la construction de la tribune et que l'association ferait son affaire de l'orgue. Aujourd'hui, pour des questions d'ordre juridique exposées lors de cette assemblée générale, la donne a manifestement changé. Seul le conseil municipal aura le pouvoir de se déterminer et d'opérer des choix dans ses investissements. Madame LEANNEC conclut en confirmant le caractère passionnant du projet et le sentiment qu'elle a du sérieux dans la manière dont il est porté.

Michel EZAN, Recteur de la paroisse, se réjouit aussi du projet. Il est convaincu de la valorisation de l'église si elle devait à terme bénéficier d'un tel instrument tant sur les plans patrimonial, culturel que religieux. L'emplacement très judicieux, en fond de nef, participerait sans nul doute à cette valorisation. Il espère que le projet aboutisse dans cette église qu'il rêverait de voir plus souvent remplie.

Le Président remercie Armande LEANNEC et Michel EZAN de ces propos encourageants et chaleureux.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance et invite les membres présents à un pot de l'amitié.